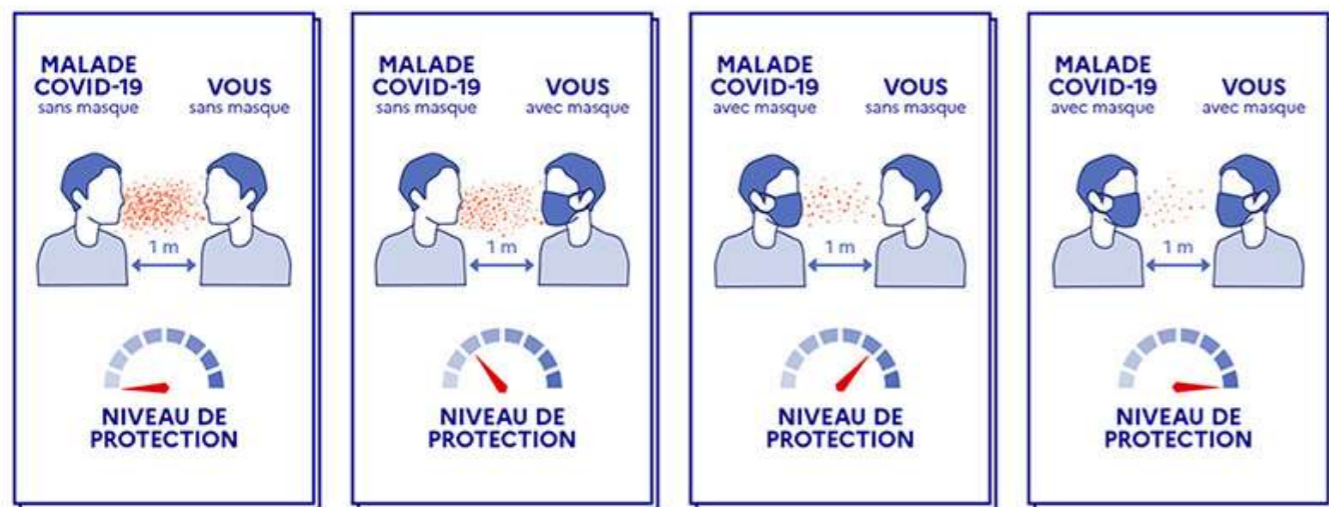


Protétons-nous, portons tous des masques



## Nouveauté

L'obligation de port du masque s'applique désormais aussi aux enfants de six à dix ans dans les écoles élémentaires et dans les structures autorisées à accueillir du public pour le seul accueil de loisirs périscolaires. (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 publié au journal officiel du 30 octobre 2020).

## COMMUNIQUE DE L'OPPOSITION

Au conseil municipal, quatre voix représentent 50% des suffrages exprimés lors des dernières élections. Ces quatre voix ne sont pas dans une opposition systématique mais se veulent force de proposition.

Les points suivants feront l'objet d'une attention vigilante :

- **Assainissement** : comme rien n'avance, les représentants de la CAN chargés de ce dossier doivent maintenant répondre à nos légitimes questions,
- **Lutte contre les déserts médicaux** : quelle est la politique arrêtée dans ce domaine par Mme le Maire qui est aussi déléguée du président Baloge pour la cohésion sociale et la santé,
- **Destination du local commercial** (ancienne boulangerie) : quels sont les projets à soumettre à nos concitoyens? La concertation doit se faire sur des propositions formulées par les élus.
- **Budget** : suivi des acquisitions qui doivent être réalisées à leur juste prix. Attention particulière quant à l'obtention des subventions. Pour mémoire, lors de la mandature précédente, toutes les dépenses d'investissement étaient subventionnées de manière optimale à hauteur de 60 à 80%. Au vu des décisions du dernier conseil municipal, cela ne semble plus être le cas.

Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Philippe TEILLET, Jean-Luc MENNEGUERRE

**MAIRIE DE VAL DU MIGNON**  
Place Pierre Rousseau - USSEAU  
79210 VAL DU MIGNON  
Tél. : 05.49.04.85.16  
Courriel : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)  
Site : [www.usseau.fr](http://www.usseau.fr)

**HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES**  
**USSEAU** : Lundi : 9h à 12h / Mardi : 15h à 18h  
Mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h  
Vendredi : 9h à 12h  
**PRAIRES** : Vendredi : 15h à 18h  
**THORIGNY SUR LE MIGNON** : Mardi : 8h30 à 12h30



## Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°1



### Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Un peu plus de 4 mois se sont passés depuis les élections municipales. Le recours qui nous a été opposé par M DUGLEUX, a été jugé en séance du Tribunal Administratif de Poitiers le 23 Septembre 2020.

Le juge, dans son courrier du 16 octobre nous a notifié que le recours était rejeté.

Tous les points portés à notre rencontre se sont révélés non fondés. En conséquence, notre campagne électorale et élection ont été faites en toute légalité.

En mairie depuis le 5 juillet, je peux avec mon équipe et les agents communaux, continuer la mise en œuvre de notre gestion municipale.

Afin de vous associer à nos actions, nous allons aller à votre rencontre, chez vous, dans votre village !

Malgré cette période sanitaire très particulière, nous souhaitons créer du lien, être à votre écoute !

Des projets, nous en avons ! En priorité, **la sécurisation et l'aménagement des abords de l'école Eléonore d'Olbreuse.**

Prochainement, les commissions « Patrimoine, Ecole, Environnement, Vivre ensemble » portées par les adjoints se réuniront pour évaluer les besoins, les contraintes liées à ce projet attendu par tous !

Certains d'entre vous, par leur expertise professionnelle, leurs connaissances et votre utilisation des lieux pourront participer aux commissions en tant que citoyens engagés.

**Avec vous nous souhaitons avancer !**

Le Président de la Communauté d'Agglomération, Jérôme BALOGÉ m'a chargée de suivre, en tant que maire, le dossier « Cohésion sociale et Contrat local de santé ». Je vous informerai des avancées qui profiteront aux habitants de notre commune et à ceux du territoire de Niort Agglo, dans notre journal communal.

En attendant de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle version du point infos, appelé « **Comm'une infos** » agrémenté du logo que vous avez choisi !

Merci à toutes et à tous... A très bientôt

Marie-Christelle BOUCHERY

### Sommaire

<b>Conseil Municipal</b>	
Présentation	p. 2
Référents de villages	p. 3
Les élus à votre écoute...	p. 3
Comptes rendus	p. 4
<b>Actus du moment</b>	
Page Facebook	p. 6
Vote du logo	p. 6
Budget participatif 79	p. 6
La Santé en Pays Mauzéen	p. 6
Un dessin pour Noël	p. 7
<b>Parole aux Associations</b>	
Téléthon 2020	p. 8
Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen	p. 8
Assoc. Parents d'Elèves	p. 9
Comité des Fêtes	p. 9
<b>Vivre ENSEMBLE</b>	
Les nuisances sonores	p. 10
Les brulages	p. 10
Les ordures et leurs containers	p. 11
<b>Zoom sur ...</b>	p. 12
<b>Communiqué de l'Opposition</b>	p. 12



## Présentation



**Marie-Christelle BOUCHERY**

Maire de VAL DU MIGNON

Maire déléguée de PRAIRES

Déléguée du Président de la CAN en charge de la Cohésion sociale et du Contrat Local de Santé



**Jean-Marie BERTAU**  
Maire délégué USSEAU  
1<sup>er</sup> adjoint  
GENERAL ET FINANCES



**Monique GRATALOU**  
2<sup>ème</sup> adjointe - ANTIGNY  
ACTION SOCIALE SANTE



**Patrice VIAUD**  
Maire délégué THORIGNY/M  
3<sup>ème</sup> adjoint  
AFFAIRES TECHNIQUES ET RH



**Myriam LIXON**  
4<sup>ème</sup> adjointe - PRAIRES  
AFFAIRES SCOLAIRES



**Jocelyne CONSTANTIN**  
LA GAUBERTIERE



**Pascal WIERZBICKI**  
USSEAU  
Délégué SECURITE



**Nadine WIERZBICKI**  
USSEAU



**Christine AUDÉ**  
OLBREUSE



**François PÉTORIN**  
PRAIRES



**Sophie LATROMPETTE**  
LE GRAND BREUIL



**Florent GIBAUT**  
THORIGNY / MIGNON



**Cédric MOREAU**  
THORIGNY / MIGNON



**Cyril CHAT**  
LE PLENISSEAU



**Lucie BERTHELOT**  
OLBREUSE



**Jean-Luc MENNEGUERRE**  
LE PLENISSEAU



**Philippe TEILLET**  
OLBREUSE



**Fabrice GIRARDEAU**  
THORIGNY / MIGNON



**Sébastien DUGLEUX**  
USSEAU

Toutefois, les particuliers ne bénéficiant pas d'une collecte des déchets verts à leur porte ou organisée à proximité et n'ayant pas l'usage de compost, peuvent procéder à titre dérogatoire du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai de l'année suivante, à l'incinération de leurs déchets de jardin sous réserve du respect des autres réglementations en vigueur.

Une distance minimale de 50 mètres de toute construction devra être respectée et l'opération ne pourra avoir lieu par vent défavorable vis à vis des habitations voisines (ou hangars, voies ouvertes...).

Dans tous les cas, une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès du maire, indiquant la date, le lieu et l'heure de celle-ci.

Cette dérogation ne peut être qu'exceptionnelle puisque la commune dispose de deux déchetteries situées à proximité (Beauvoir-sur-Niort et Prin-Deyrançon).

**En cas de non-respect, il est à noter que la sanction prévue est une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

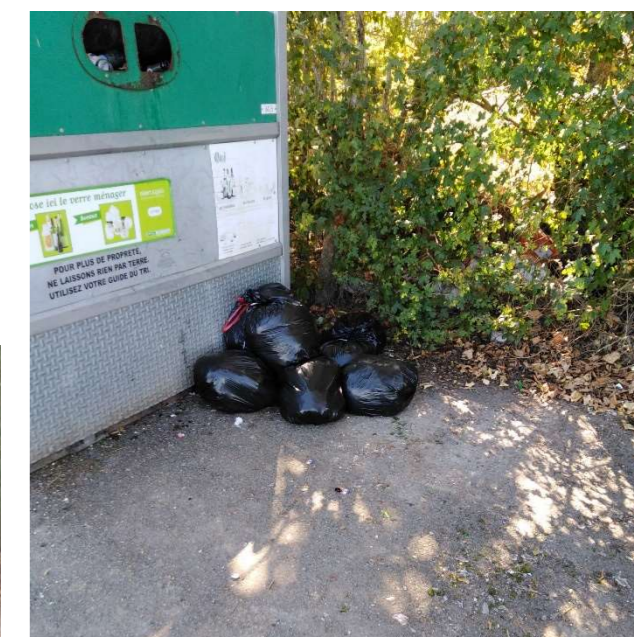
Rappelez-vous que le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, et qu'il est fortement recommandé d'utiliser la technique du compostage ou de se rendre en déchetterie.

## Les déchets et leurs containers

Nous avons constaté, sur ce troisième trimestre, trop d'incivilités avec le dépôt sauvage d'ordures et de déchets à côté des containers prévus à leur effet. Nous tenons à rappeler que cette infraction peut entraîner des poursuites et des amendes.

De plus, nous tenons à vous rappeler que les poubelles « bordeaux » ou « jaunes » doivent être **mises la veille au soir du ramassage et rentrées au plus tard le soir du ramassage.**

Les poubelles ne doivent pas être en permanence sur le bord de la route, pouvant entraîner des incidents. Si tel était le cas, votre responsabilité serait engagée.



### Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont à l'origine de nombreux litiges entre voisins. Elles peuvent intervenir en journée (tapage diurne) ou la nuit (tapage nocturne). Il est d'usage de considérer le temps de nuit entre 22 heures et 7 heures. La règle fondamentale stipule qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des gens, dans un lieu public ou privé.

Qu'entend-on par « bruits de voisinage » ? Il s'agit de bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. La jurisprudence fait référence à la notion de « troubles anormaux de voisinage », qui dépassent les « charges ordinaires du voisinage ».

**Nuisances sonores en journée (tapage diurne) :** Un bruit cause un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intense et/ou dure dans le temps. La loi n'a fixé aucun seuil précis en terme de décibels.

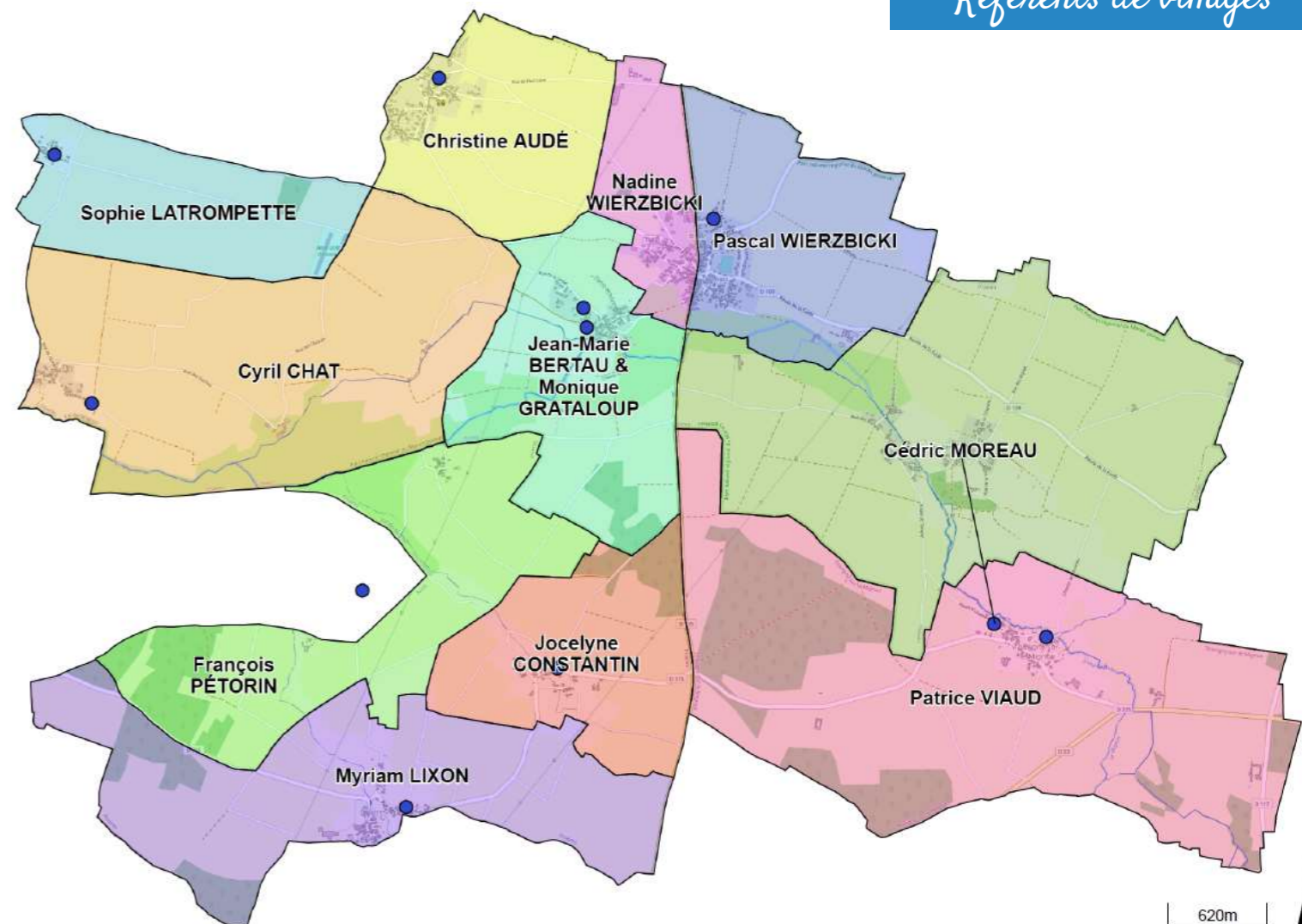
Ne pas confondre avec les bruits de la vie courante, notamment à la campagne, comme des bruits de basse-cour ou de machines agricoles. Tout est histoire de bon sens et de règle harmonieuse de vie en collectivité. Le chant d'un coq fait partie de la vie paysanne alors qu'un bruit de tondeuse thermique le dimanche n'est pas acceptable, de même pour un chien qui aboie continuellement.

**Nuisances sonores la nuit (tapage nocturne) :** L'infraction pour tapage nocturne est présumée même si le bruit n'est pas répétitif, intense ou durable. Tout bruit peut donc être à l'origine d'un tapage nocturne.

En conclusion, les bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, de fête privée, d'aboiements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards sont considérés comme des bruits de comportement. Il suffit souvent de faire preuve de bon sens, de compréhension et de respect entre voisins pour éviter l'intervention, toujours désagréable, des autorités pouvant entraîner une amende pénale et une réparation civile.

Par exemple et pour rappel si vous voulez tondre votre gazon ou tronçonner vos arbres :

Du lundi au vendredi	9h à 12h - 13h30 à 19h30
Le samedi	9h à 12h - 15h à 19h
Dimanche et jours fériés	10h à 12h



### Info Santé

Courant novembre, votre référent viendra à votre rencontre pour recenser les personnes dites « fragiles ». L'objectif est de constituer un fichier communal des personnes auxquelles nous devons être vigilants dans les différentes crises sanitaires (Canicule, Grand Froid, Epidémie...).

### Le brûlage

Le brûlage des déchets verts est interdit par le fait qu'il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, qu'il peut nuire à l'environnement et à la santé et qu'il peut être la cause de la propagation d'incendie.

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 stipule en son article 7 que l'incinération des déchets ménagers ou assimilés (dont font partie les déchets verts) est interdite, en plein air, de même que dans les incinérateurs individuels, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.



Les déchets non collectés doivent être apportés à la déchèterie la plus proche ou dans le cas des déchets verts, peuvent également être entreposés afin de constituer du compost.

La valorisation des déchets verts doit être privilégiée, avant que tout autre mode d'élimination ne soit envisagé.

### Les élus à votre écoute...

DATES ...	HAMEAUX
12 DECEMBRE 2020	LE PLÉNISSEAU
9 JANVIER 2021	USSOLIÈRE
30 JANVIER 2021	PRIAIRES
20 FÉVRIER 2021	THORIGNY / M
13 MARS 2021	OLBREUSE
10 AVRIL 2021	LA GAUBERTIÈRE
24 AVRIL 2021	LE GRAND BREUIL
29 MAI 2021	ANTIGNY
5 JUIN 2021	USSEAU OUEST
26 JUIN 2021	USSEAU EST



Ces informations seront soumises aux consignes sanitaires en fonction de l'évolution du « Protocole COVID19 ».

du 24 juillet 2020

**Présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe.  
**Pouvoirs :** WIERZBICKI Pascal à BERTAU Jean-Marie, WIERZBICKI Nadine à BOUCHERY Marie-Christelle, GIBAUT Florent à VIAUD Patrice, GIRARDEAU Fabrice à TEILLET Philippe.  
**Absents :** MENNEGUERRE Jean-Luc, DUGLEUX Sébastien.

❖ **Détermination des indemnités des maire, maires délégués et adjoints**

Indice brut de référence au 1<sup>er</sup> juillet 2020 : 3889,40€

	Indemnité légale brute		Indemnité fixée après délibération	
<b>Maire</b>	51,60%	2 000,93€	38,57%	1 500,14€
<b>Maires délégués</b>	25,50%	991,80€	20,63%	802,38€
<b>Adjoints</b>	19,80%	770,10€	15,00%	583,41€

❖ **Vote du budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	934 037,18€	1 062 984,02€	282 063,53€	153 116,69€
Opérations d'ordre	142 746,84€	13 800,00€	13 800,00€	142 746,84€
<b>TOTAL</b>	<b>1 076 784,02€</b>	<b>1 076 784,02€</b>	<b>295 863,53€</b>	<b>295 863,53€</b>

❖ **Convention avec le Centre Socio-culturel du Pays Mauzéen**

Approbation de la convention avec engagement de versement, pour l'année 2020, d'une contribution de 1561.00€ pour le Relais d'Assistants Maternelles et d'une contribution de 1583.70€ pour le financement structurel de l'association.

du 28 août 2020

**Présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne, LATROMPETTE Sophie, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, GIRARDEAU Fabrice, MENNEGUERRE Jean-Luc.  
**Pouvoirs :** WIERZBICKI Pascal à BERTAU Jean-Marie, WIERZBICKI Nadine à GRATALOUP Monique, AUDÉ Christine à LATROMPETTE Sophie, PÉTORIN François à BOUCHERY Marie-Christelle, CHAT Cyril à CONSTANTIN Jocelyne, GIBAUT Florent à VIAUD Patrice, DUGLEUX Sébastien à TEILLET Philippe.  
**Absents :** LIXON Myriam, MOREAU Cédric.

❖ **Sécurisation de voies départementales et communales à Priaires et Usseau**

Le projet adopté en 2019 pour la sécurisation des voies en vue de ralentir la vitesse des usagers de la route avec à Usseau :

- Pose de 2 plateaux surélevés dans le hameau d'Antigny, rue de la Serpe
- Pose d'un plateau surélevé à l'entrée sud du bourg, rue du Lavoir

A Priaires : Aménagement de la RD 315 dans la traversée de la Gaubertière, avec :

- Rétrécissement de la voie et installation d'écluses et alternat de passage
- Réalisation d'un aménagement de sécurité à l'abribus : passage piéton, signalétique au sol.

❖ **Fourniture des denrées alimentaires pour la restauration scolaire.**

Le contrat avec la société API Restauration de Biard (86) a pris fin le 10 juillet 2020. 95 élèves sont accueillis depuis septembre 2020.

L'offre d'API pour l'année 2020-2021 est approuvée par le conseil pour un montant de 4500€ de fonctionnement annuel et des repas conventionnels compris entre 1.112€ et 1.679€ suivant l'âge.

❖ **Remplacement de postes au service Administratif**

En raison des départs successifs de Mme Christelle JUTAN au 1<sup>er</sup> novembre (mutation vers une autre collectivité) et Mme Patricia OLIVIER au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (retraite), deux recrutements ont été réalisés : un poste d'agent d'accueil à temps partiel et un poste d'agent administratif polyvalent à plein temps.

- l'Action Famille (Soirées d'échanges et d'Information, Parent'Aise, Accompagnement à la scolarité, Esprit de famille, Atelier Cuisine)
- le Secteur Enfance/Jeunesse : Club du Mercredi, Centre de Loisirs et de Vacances, l'Espace Jeunes
- des Activités régulières : Accordéon, Lecture à voix haute, Autour d'un livre, Batterie, Bridge, Cartonnage, Chorale, Conversation Anglaise, Arabe, Couture, Echanges Culinaires, ...

Un Atelier Gym Senior animé par le CSC est proposé tous les lundi matin – 10 H/11 H sur la Commune de La Rochénard (en fonction du nombre de personnes intéressées, un mini-bus peut être programmé pour le déplacement Aller & Retour).



Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves (APE) d'Usseau est un groupe de parents bénévoles et motivés qui mettent tout en œuvre pour pouvoir offrir aux enfants de l'école du matériel, des jeux, des spectacles, ... pour leur plus grand plaisir !

Malheureusement, avec la crise sanitaire que nous traversons, l'APE ne peut pas organiser de manifestations. Cependant, les parents d'élèves restent tout de même mobilisés pour les enfants, en maintenant les ventes groupées proposées sur la commune (saucissons, madeleines, ...) afin de contribuer au financement d'activités et de matériel pédagogique. L'APE compte sur chacun d'entre vous pour les aider dans leur mission ! **Ensemble, pour tous les enfants !**



Comité des Fêtes

Comme tous les ans nous avons prévu d'accueillir la si sympathique et courageuse «Caravane» avec ses cadets des sapeurs-pompiers, ses cyclistes, ses coureurs, ses rollers, sa bonne humeur... tous sportifs et dévoués à la cause humanitaire et médicale qui a tant fait avancer les connaissances en thérapie génique ces dernières années.

Sollicités de toutes parts, confinés, isolés parfois, ne restons pas insensibles ou passifs... Cette année 2020 aura été marquée par un « vide associatif », une « année blanche » ; pas de fêtes, pas de vide greniers, pas de Fête de la musique, pas de Fête nationale, pas de commémorations, ni de feux d'artifices et bien sûr pas de bals ni de repas sur le pré.

La Covid-19, comme on l'appelle, aura eu raison de notre convivialité, de notre besoin de nous rassembler pour quelques moments festifs mais finalement si rares.

Pour que cette année 2020 ne se termine pas ainsi entre débâcle sanitaire et attentats sauvages.

Pour avoir le sentiment de faire quelque chose pour contrer toute cette morosité, l'équipe du Comité des fêtes d'Usseau vous accueillera **le samedi 5 décembre à partir de 10h devant la Mairie d'Usseau (ou si la météo ne le permet pas dans le centre culturel)** avec toutes les précautions d'usage du protocole sanitaire (masques, gel, distanciation).

**Pour 1,50€ nous vous proposerons des lanternes chinoises à lâcher en famille pour les fêtes ...** L'intégralité des fonds récupérés sera reversée à l'AFM TELETHON via le CSC Mauzéen. Vous pouvez pré commander vos achats aux N° suivants **06 87 47 70 99 ou 06 83 12 97 23.**

Une boîte à chèques sera également à votre disposition dans les 3 mairies **pour vos dons, sous enveloppes fermées**, qui seront ensuite transmis à l'AFM TELETHON via le CSC Mauzéen. Nous vous remercions de votre générosité.



Info Assoc

Si vous souhaitez faire paraître des articles pour votre association dans le bulletin municipal de la commune, vous pouvez nous les adresser par mail à [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)

## Téléthon : Autrement en 2020...

Le 5 Octobre dernier, le Comité de Pilotage animé par le Centre Socioculturel du Pays Mauzéen s'est tenu en présence de plus de 25 personnes : les représentants des communes du Bourdet, La Rochénard, Prin-Deyrançon, Mauzé sur le Mignon, **Val du Mignon**, et de nombreuses associations locales (Pompiers, Amicale Cycliste, En Form', Taekwondo, Judo, Foulées René Caillié, ... ). Nous avons alors envisagé un Téléthon compatible avec la COVID 19 :



- pas de 10 heures Pédestres
- pas de soirée téléthon avec repas et animations
- une caravane sillonnant les communes mais compatible avec les conditions sanitaires d'alors
- des animations adaptées dans chaque commune de passage et sur le marché de Mauzé-sur-le-Mignon, sans oublier le lâcher de lanternes en fin de soirée.

Mais le virus en a décidé autrement. Nous nous réunissons le 9 novembre afin de concocter tous ensemble QUELQUE CHOSE pour que, malgré les embûches, le Téléthon campagne 2020 VIVE, en adéquation avec les consignes nationales. Nous vous tiendrons au courant, un flyer sera déposé dans votre boîte à lettres... NOUS COMPTONS SUR VOUS habitant(e)s de VAL DU MIGNON.

## Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen

Le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzeen (CSCPM) est un des 24 centres socioculturels des Deux-Sèvres.

Associatif à but non lucratif, il a été créé en 1994. Sa zone de compétence couvre 9 communes du SIVOM de Mauzé-sur-le Mignon : Arçais, Le Bourdet, La Rochénard, Le Vanneau-Irleau, Mauzé sur le mignon, Prin Deyrançon, Saint Georges de Rex, Saint-Hilaire La Palud, Val du Mignon soit globalement 9 500 habitants - un territoire les pieds dans l'eau et tourné vers la plaine.



Le CSCPM joue un rôle important dans la politique de développement social de notre territoire rural par sa vision globale, ses modes de gouvernance participative et la variété de ses interventions. Les liens forts qu'il tisse avec son environnement le conduisent depuis toujours à prendre sa part dans la recherche d'une société plus juste et plus harmonieuse. Le centre social est avant tout partenaire des habitants pour valoriser les potentialités de chacun, accompagner et soutenir les projets collectifs, développer des relations démocratiques et solidaires. Il se veut aussi un lien de citoyenneté active en favorisant les échanges et les espaces de coopération pour inventer ensemble des réponses aux questions qui se posent sur le territoire. Les élus, les institutions, les associations sont les partenaires indispensables du dialogue que le centre social engage pour renforcer les synergies et la cohésion du territoire. CHACUN COMPTE.

Il a pour mission prioritaire, à travers son projet social (validé par la Caisse d'Allocations Familiales) de favoriser les liens sociaux entre les habitants et de soutenir les familles.

Le C.S.C.P.M. vise également à soutenir la vie locale par l'élaboration d'activités culturelles, éducatives, sportives pour tout public avec de multiples partenaires institutionnels (CAF, MSA, Niort Agglo, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les municipalités de sa zone de compétence.

Le CSCPM est à l'écoute de toutes celles et ceux qui souhaitent lancer des projets. Dans la vie quotidienne, ce sont :

- des actions sociales : Permanences Mission Locale (jeunes), Assistante Sociale, Puéricultrice, M.S.A., Espace Emploi, Espace Public multimédia, Atelier Savoirs de base Citoyens (lire, écrire, compter, outil informatique) habilité Service Public par le Conseil Régional
- une démarche Eco-Citoyenne : La Ruche, le Repair Café, la Grainothèque
- une Plateforme Territoriale de Service et d'Animation pour lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie
- l' Action Petite Enfance (Relais d'Assistants Maternelles) : soirées de rencontres, d'échanges et d'informations, bébés lecteurs, le temps des parents)

**Présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, GIBAUT Florent, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MENNEGUERRE Jean-Luc.  
**Pouvoirs :** GIRARDEAU Fabrice à TEILLET Philippe, DUGLEUX Sébastien à MENNEGUERRE Jean-Luc.  
**Absent :** néant

### ❖ Plan de formation des élus

Chaque élu a un droit de formation de 20h par an.

A ce titre, il est prévu qu'une session de formation soit organisée dès le 11 décembre prochain sur site. Bien évidemment en fonction du respect du Protocole sanitaire.

### ❖ Projets d'investissement dans le cadre du Plan Départemental de Relance

Afin de relancer l'économie suite à la pandémie que nous connaissons, le Conseil Départemental a mis en place un Plan de Relance, permettant à chaque commune d'investir dans des projets de 10 000€ HT maximum, subventionnés à hauteur de 50%. Val du Mignon est dans la strate de commune qui peut prétendre à 3 financements.

Projets	TOTAL HT	TVA	Total TTC	Subventions	Reste à charge communal
<b>Radiateur : 1 à l'école + 5 au logement locatif de Thorigny</b>	4 822,00€	964,40€	5 786,40€	2 411,00€	2 426,20€
<b>Climatisation réversible Mairie</b>	9 381,20€	1 876,24€	11 257,44€	4 690,60€	4 719,57€
<b>Main courante Stade</b>	10 300,00€	2 060,00€	12 360,00€	5 000€ + 3 240,00€ (FAFA 30%)	2 092,47€

### ❖ Attribution de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

L'ancienne commune d'USSEAU est rattachée au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Mauzéenne, alors que les deux anciennes communes, Priaires et Thorigny sur le Mignon sont rattachées au Syndicat Intercommunal d'Electrification des Deux-Sèvres (SIEDS).

La réglementation oblige une commune à n'être rattachée qu'à une seule Autorité Organisatrice de distribution d'Electricité.

Compte tenu que la compétence d'électricité est aujourd'hui bien plus large que la simple compétence d'électrification et que l'aménagement du territoire doit intégrer la transition énergétique, le choix a été fait de basculer l'ensemble du territoire de Val du Mignon au SIEDS, qui peut apporter beaucoup plus en terme de compétences, diagnostics, aides...

## A la découverte de notre terroir...



Plaine - Fief du Plénisseau



Centre Culturel Pierre-Henri MITTARD

### Recette de saison : Tarte aux noix

#### Ingrédients

Pour la pâte :

- 120 g de farine
- 8/9 cuillère à soupe de sucre

- 66.5 g de beurre
- 1 pincée de sel

Pour la crème aux noix :

- 100 g de cerneau de noix
- 13.5 cl de crème fraîche
- 44.5 g de sucre en poudre

- 1.33 cuillère à soupe de miel
- 2 jaunes d'oeuf

#### Préparation

Temps Total : 45 min

Préparation : 15 min

Cuisson : 30 min

- 1 Pour la pâte, malaxer le beurre, la farine, le sucre et le sel.
- 2 Mettre progressivement de l'eau tiède pour former une boule. Laisser reposer la pâte au frais mais hors du réfrigérateur pendant 1 h.
- 3 Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6).
- 4 Pour la crème de noix, mettez de côté les plus beaux cerneaux pour la décoration. Réduire les autres en éclats.
- 5 Pour le caramel, fondre le sucre avec 1/2 verre d'eau et attendre qu'il colore légèrement.
- 6 Hors du feu, mettez la crème fraîche, le miel, les noix et remuez. Incorporer ensuite les jaunes d'oeufs.
- 7 Déposer la préparation sur la pâte étalée dans un moule à tarte beurré.
- 8 Cuire au four pendant 30 min.
- 9 Placer les cerneaux de noix pour décorer 5 min avant la fin de la cuisson.
- 10 Déguster refroidi.

## Page Facebook

Vous pouvez dès à présent suivre l'actualité de notre commune et de son territoire sur notre page Facebook, mise en service fin août. Alors retrouvez-nous sur [www.facebook.com/mairiedevaldumignon](http://www.facebook.com/mairiedevaldumignon) !



## Vote du Logo

Nous vous avons sollicités pour déterminer le logo de notre commune. Ce vote a été un succès avec **195 votes exprimés** dont 38 par mail. Le résultat est :

103 voix



66 voix



26 voix



## Budget Participatif 79

Le département des Deux-Sèvres a retenu 193 projets sur les 800 qui lui ont été proposés pour les mettre au vote des habitants du département. Le projet du CCRET « Sauvons les pollinisateurs » en fait partie. Seuls 80 projets sont retenus à la suite de ce vote qui a pris fin le 2 octobre dernier.

Les résultats ont été dévoilés et le projet du CCRET est retenu. Le Département allouera alors un budget de 17 090€ pour sa réalisation.

L'association remercie les nombreuses personnes qui ont voté pour son projet soutenu par l'équipe municipale de Val du Mignon.



## La Santé au plus près des habitants du Pays Mauzéen

La baisse du nombre de médecins sur notre secteur commence à se faire sentir. Face à ce constat Niort Agglo et ses partenaires (ARS, le Centre Hospitalier de Niort, la commune de Mauzé/M et l'Association Santé Mauzé) ont signé un Contrat Local de Santé.

Ils s'engagent à garantir un accès à la santé pour tous et à renforcer le maillage d'une offre de services cohérente sur le territoire Niort Agglo.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à Mauzé sur le Mignon, une solution en lien avec le tissu médical en place a été mise en place avec l'appui du CHU de Niort pour organiser des permanences intégrées au dispositif de santé **L'Hôpital hors les murs**.

Ce programme de prise en charge des malades ou de prévention proposera des consultations sur 5 thèmes avec une permanence chaque semaine. Ces rendez-vous, anonymes et gratuits auront lieu dans une salle de consultation dans les locaux de la mairie de Mauzé /Mignon.

**Equipe mobile d'actions précarité psychiatrie (EMAPP)** : Accompagnement et accès aux soins en santé mentale des personnes en situation de précarité et/ou souffrance psychique.

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois : 9h30-11h30 - Contact : 05 49 78 26 68

**Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)** : Pour toute personne en difficulté avec un besoin de santé sans assurance maladie complète

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois : 9h30-11h30 - Contact : 05 49 78 30 19

**Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** : Soins, accompagnement social, information, écoute pour les personnes ayant des pratiques addictives et leur entourage

Consultations sur rendez-vous – Contact : 05 49 78 26 93

**Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD)** : Information, dépistage, diagnostic du VIH, des hépatites et autres infections sexuellement transmissibles. Possibilité de dépistages et de traitement des ISR, de renouvellement de contraception et d'orientation vers le soin

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois : 9h30-11h30 - Contact : 05 49 78 30 19

**Centre de vaccination public (CVP79)** : Information sur la vaccination et mise à jour des vaccins recommandés (à partir de 6 ans et hors voyage)

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois ; 9h30-11h30 Contact 05 49 78 30 72

## Un dessin pour le Noël des militaires en opération

Les enfants de la classe de CM1/CM2 de VAL DU MIGNON, et des classes de CE2, CM1 et CM2 de MAUZÉ SUR LE MIGNON, ont réalisé individuellement un dessin de Noël qui sera adressé à un soldat français en opération extérieure (OPEX) et intérieure (OPINT) éloigné de sa famille au moment des fêtes de fin d'année. Chaque dessin est accompagné d'un message écrit exprimant le soutien de l'enfant auteur du dessin ainsi que son prénom, son âge, sa classe et l'adresse de l'école afin que chaque militaire puisse lui répondre.

Le but de cette opération est de sensibiliser les élèves aux missions des militaires français engagés dans des opérations ainsi qu'au lien armées-Nation.

Le correspondant défense de la commune de VAL DU MIGNON, qui est officier de réserve, s'est rendu dans ces classes afin d'expliquer l'armée à ces enfants, ainsi que le rôle des soldats engagés en opération.

